

Communiqué de presse

Date :
12 août 2020

Embargo :

Contact :
Vinzenz Mathys, porte-parole
Tél. +41 31 327 19 77
vinzenz.mathys@finma.ch

La FINMA octroie une autorisation au 3^{ème} organisme de surveillance

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA accorde à SO-FIT une autorisation en tant qu'organisme de surveillance (OS). C'est le troisième OS autorisé dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les établissements financiers (LEFin) et de celle sur les services financiers (LSFin).

La FINMA octroie à l'Organisme de Surveillance pour Intermédiaires Financiers & Trustees SO-FIT en formation une autorisation en tant qu'organisme de surveillance à partir du 11 août 2020. En outre, SO-FIT est également reconnu comme organisme d'autorégulation (OAR). La requête de SO-FIT, association dont le siège sera basé à Genève, est portée par l'Organisme d'Autorégulation des Gérants de Patrimoine (OAR-G). SO-FIT sera le successeur de l'OAR-G.

Les OS seront désormais responsables de la surveillance des gestionnaires de fortune et des *trustees*. La FINMA examine actuellement deux autres demandes émanant de candidats OS, qui lui ont été transmises ultérieurement (voir le [communiqué de presse](#)).